



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE DE MEYRIGNAC L'EGLISE

N ° 2020-001

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

| | | | |
|---|----------|----------|--|
| Nombre de membres | | | Séance du : 11 février 2020 |
| En exercice | Présents | Votants | Délibération n° 2020-001 |
| 7 | 7 | 7 | L'an deux mil vingt et le onze février le Conseil Municipal de la Mairie de Meyrignac l'Eglise (Corrèze) régulièrement convoqué le 5 février s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M MENUET Jean-François, Maire. |
| Date de la convocation : 5 février 2020 | | | Secrétaire de séance : Mme Mas |
| Objet de la délibération | | | |
| PROJET EOLIEN | | | |
| Pour : 0 / Contre : 7 / Abstention : 0 | | | |

Présents : Mesdames MAS Christiane, RANTIER Christelle, TERRIER Marie-Claude ,Messieurs BOUYSSOU Georges, DUMOND Claude, HAGHE Jean-Paul, MENUET Jean- François

Le Conseil Municipal de la commune de Meyrignac-L'Eglise réuni le 11 février 2020 par un vote de 7 voix contre, donne un avis défavorable au projet d'implantation d'éoliennes proposé par la société ENERTAG sur la commune de Meyrignac-L'Eglise car ce projet est incompatible avec la nature intrinsèque du territoire concerné (zone naturelle peu impactée par les aménagements) et contradictoire avec les orientations d'aménagement choisies. Il aurait un impact négatif sur le plan économique et touristique et des conséquences dommageables au cadre de vie des habitants et à la biodiversité, et cela au niveau non seulement communal mais aussi départemental et national.

L'implantation d'éoliennes de grande hauteur à proximité immédiate d'établissements ouverts toute l'année : centre de vacances du Domaine des Monédières (70 chalets, un institut avec soins Sothys et Spabalnéo, plus de 17 emplois) et le camping « la Petite Ferme de Caro » (établissements engagés sur le respect de la nature et de l'environnement), site touristique des Cabanes de Salagnac (6 cabanes contemporaines dans les arbres)situé sur une ZNIEFF et d'un site à protéger (Manoir de Salagnac) aurait un impact économique négatif important en risquant de compromettre l'activité touristique de ce pôle majeur pour le département.

L'impact paysager et les nuisances sonores de ces 10 éoliennes géantes (200 mètres de hauteur) aurait un effet dissuasif sur la fréquentation touristique, qui est basée sur le caractère sauvage et naturel de ces sites touristiques (cf. argumentaire touristique de l'Office de Tourisme : *Dans le Parc Naturel Régional de Millevaches, au bord de l'Etang de Meyrignac, le Domaine des Monédières est la destination idéale pour son environnement naturel*). La présence de cet aménagement risquerait de remettre en cause l'attractivité et la pérennité des séjours.

Ce projet est également en contradiction avec les orientations de PLUI de l'EPCI Ventadour-Egletons-Monédières qui impose aux habitants des règles paysagères très strictes, relatives aux bâtiments et à leur environnement, visant à préserver le caractère naturel et patrimonial des sites.

Enfin cette implantation risque de porter de graves dommages à la biodiversité locale et nationale. Dans ces zones, il y a la présence avérée d'espèces protégées, en particulier deux espèces de chauves-souris, menacées de disparition en France (le Murin à Oreilles Echancrées et le Grand Rhinolophe). Sur le site du moulin de Bity, situé à 1 km de l'un des projets, le Conservatoire de la Fondation du Patrimoine mène depuis 1992 une action pour favoriser la reproduction de ces deux espèces, qui a permis d'en faire l'un des 15 sites les plus importants en France avec, certaines années, près de 1 000 individus recensés.

Certifié exécutoire

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Reçu en Préfecture

Pour copie conforme
Publié ou notifié le 11 février 2020

En Mairie, le 11 février 2020
Le Maire,



REÇU LE

14 FEV. 2020

**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)**